

Mise à jour « Écomobiliste pour utilitaires »

Plus d'utilitaires peu nuisibles au climat

Berne, 8 avril 2021

L'offre en véhicules utilitaires électriques s'est récemment renforcée. La Loi sur le CO₂ permettra de maintenir cette tendance en faveur de véhicules peu nuisibles pour le climat. L'Écomobiliste pour utilitaires de l'ATE Association transports et environnement évalue les utilitaires et minibus en fonction de leurs nuisances environnementales.

Depuis l'automne dernier, 16 nouveaux utilitaires et minibus électriques ont fait leur apparition sur le marché. Le prix moyen a baissé et l'offre s'est étoffée notamment du côté des minibus. Citroën, Maxus, Mercedes, Opel, Peugeot et VW proposent ainsi des modèles de ce type pour un prix d'achat débutant à 43'300.- CHF. Si les modèles électriques coûtent toujours un peu plus cher que les modèles thermiques, ils se rattrapent au niveau des coûts d'utilisation avec des frais kilométriques et d'entretien bien inférieurs. Au niveau des fourgons et châssis-cabines électriques, les nouveaux modèles Goupil G6, Maxus eDeliver 3, Toyota Proace et le VW ABT e-Transporter ont tous obtenu une très bonne évaluation environnementale. Leur prix débute à 37 150.- CHF.

Alternatives au biogaz ou à l'hydrogène

Pour les longs trajets sans possibilité de recharge, les utilitaires au gaz naturel restent une bonne alternative écologique pour autant qu'ils roulent au biogaz. Fiat, Iveco, Piaggio et VW en proposent divers modèles. Un premier utilitaire à pile à combustible est maintenant disponible : la fourgonnette Renault Kangoo Maxi Hydrogen qui peut être alimentée avec de l'électricité ou de l'hydrogène.

Protection du climat et coûts réduits

Les utilitaires électriques ont le grand avantage d'émettre beaucoup moins de CO₂ que leurs homologues thermiques : en moyenne 20 grammes par kilomètre - en tenant compte des émissions du mix électrique suisse - contre 200 g/km pour les modèles diesel. La valeur cible actuellement en vigueur pour les utilitaires est de 186 gCO₂/km. Elle deviendra beaucoup plus ambitieuse ces prochaines années grâce à la loi sur le CO₂ soumise à votation le 13 juin 2021. Après l'adoption de la loi, les constructeurs seront tenus de proposer des modèles émettant moins de CO₂. Les entreprises disposeront ainsi d'une offre plus étendue de véhicules respectueux de l'environnement et moins onéreux, en raison de plus faibles coûts kilométriques.

L'Écomobiliste pour utilitaires de l'ATE Association transports et environnement évalue les utilitaires et minibus légers en fonction des émissions de CO₂, du bruit et, pour les véhicules à moteur à combustion, des polluants atmosphériques. Pour les véhicules électriques, il est tenu compte en plus de la nocivité de la production des batteries pour l'environnement.

Informations:

- Luca Maillard, Collaborateur Écomobiliste, 031 328 58 23
- Service médias ATE, 079 708 05 36

ATE Association transports et environnement

Aarberggasse 61, case postale, 3001 Berne
tél. 031 328 58 58, IBAN CH48 0900 0000 4900 1651 0
www.ate.ch, ate@ate.ch